



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Plus que quelques jours pour scolariser votre enfant à domicile

Inscrire votre enfant dans l'enseignement à domicile en
maternel,
primaire ou secondaire est possible jusqu'au 5
septembre 2021.





- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Demande d'allocations d'études possible jusqu'au 31 octobre 2021

La demande pour bénéficier des allocations d'études débute ce 6 juillet 2021.

Quelques changements sont prévus dans les conditions d'octroi pour la rentrée 2021-2022.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Dispositions dans l'enseignement supérieur pour cette fin d'année académique

De nouvelles dispositions concernant la fin académique de l'Enseignement supérieur ont été adoptées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce 7 avril.



Elles reposent plus particulièrement sur les épreuves de fin d'année des étudiants, sur la possibilité de rallonger la session d'examen, sur les activités pédagogiques, sur les stages traditionnels et stages pour professions réglementés, sur l'examen d'entrée en médecine et dentisterie, sur l'aide directe exceptionnelle apportée aux étudiants impactés par la

crise.

Elles sont résumées ci-dessous:

1. Les **épreuves** organisées en **juin 2020** sont maintenues. Les étudiants connaîtront la **date** de leurs examens au plus tard le **27 avril 2020**.

2. Les établissements du supérieur pourront **allonger** la session d'examen **jusqu'au vendredi 10 juillet**.

3. Exceptionnellement, une **aide directe de 2.285.000€** s'ajoute aux **subsides sociaux** en faveur des étudiants impactés. Ces aides serviront, notamment, à couvrir des **frais de loyers**, etc.

4. Des activités pédagogiques (**travaux, mémoires, stages**) pourront être reportées sur le 3ème quadrimestre en dernier recours

5. Les étudiants en année diplômante pourront, en dernier recours, **prolonger** de 4,5 mois leur **session**.

6. En ce qui concerne les stages, les **solutions** varient en fonction du type et de l'année d'études.

– **Stages traditionnels**: Le stage est complété par des activités pédagogiques alternatives ou, si ne n'est pas possible, un report du stage sur le 3ème quadrimestre ou sur le 1er quadrimestre de l'année suivante ou au cours de l'année 2020-2021 ou l'étudiant est dispensé s'il a réussi au moins 75% du stage.

– **Stages pour professions réglementées**: Pour les professions définies dans les directives européennes (médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, sage-femme, infirmier responsable, architecte), la priorité est de maintenir les stages pour les étudiants en année diplômante. Pour tous les autres, si le stage n'a pu être maintenu, étalement du stage sur le 3ème quadrimestre ou élargissement du nombre d'heures journalières

de stage ou prolongement de la session.

7. Les **promoteurs** devront évaluer, au cas par cas, si les objectifs des **TFE** et **mémoires** doivent être adaptés ou pas.

8. L'**examen d'entrée en médecine et dentisterie** du 3 juillet étant annulé, la 1ère épreuve se tiendra le 28 août

Retrouvez le communiqué de presse complet de la Ministre [ici](#)

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339

1030 Bruxelles

Tél.: 02 733 11 93

inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES